

Convocation du 3 Décembre 2021  
Nombre de délégués en exercice : 32  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de votants : 28

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>Commune d'Asques</b>				<b>Commune de Saillans</b>			
DARCOS Murielle	<input checked="" type="checkbox"/>	CHANIOLLEAU Sylvie		TILLET FAURIE Martine		DE MECQUENEMTEL Laurence	
<b>Commune de Cadillac en Fronsadais</b>				<b>Commune de Saint Aignan</b>			
BARBE Richard	<input checked="" type="checkbox"/>			MONDON Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	GANTCH Dominique	
GREAULT Valérie				<b>Commune de Saint Genès de Fronsac</b>			
<b>Commune de Fronsac</b>				MURAT Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	PARACHOU Véronique	
DURANT Marcel				<b>Commune de Saint Germain de la Rivière</b>			
EYHERAMONNO Mauricette	<input checked="" type="checkbox"/>			DUVERGER Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	DANGLADE Gérard	
<b>Commune de Galgon</b>				<b>Commune de Saint Michel de Fronsac</b>			
BAYARD Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>			DUBOUREAU Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	JOUBERT Alain	
BERGEON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			<b>Commune de Saint Romain La Virvée</b>			
BIGOT Christian				MONTION Alain		PERNOT Alain	
CHIAROTTO Alain	<input checked="" type="checkbox"/>			<b>Commune de Tarnès</b>			
LOCHON Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			GARBUIO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	DEJEAN Josian	<input checked="" type="checkbox"/>
LESCOUL Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>			<b>Commune de Vérac</b>			
<b>Commune de La Lande de Fronsac</b>				BEC Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	MAUBERT SBILE Karine	
GALAND Jean	<input checked="" type="checkbox"/>			<b>Commune de Villegouge</b>			
GASTEUIL Jean-Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			VALEIX Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>		
JANICOT Laurine				BOULIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>		
PALMISANO Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>			<b>Pouvoirs :</b> Mme Valérie GREAULT à Mr Richard BARBE M. Marcel DURANT à Mme Mauricette EYHERAMONNO M. Christian BIGOT à M. Jean-Marie BAYARD  <b>Excusés :</b> Mme Laurine JANICOT M. Mickaël CENNI Mme Valérie VIGIER Mme Martine TILLET FAURIE			
RICHARD Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>						
<b>Commune de La Rivière</b>							
BEYLY Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	BRIEUX Isabelle					
<b>Commune de Lugon et l'Île du Carney</b>							
CENNI Mickaël							
BYTNAR Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>						
<b>Commune de Mouillac</b>							
REGIS Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	GARANTO Antoine					
<b>Commune de Périssac</b>							
VIGIER Valérie							
CHOLLET GABARD Eric	<input checked="" type="checkbox"/>						

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BOULIN

Madame Régis fait l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

<b>I – Administration Générale</b> <b>Rapporteur : Madame la Présidente</b>
--

**1/ Nomination du secrétaire de séance**

Madame la Présidente propose que Madame Sylvie BOULIN soit nommée secrétaire de séance.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Sylvie BOULIN pour exercer cette fonction.**

**2/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire en date du 3 Novembre 2021**

**D106-2021** : Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 3 novembre 2021 à l'aval des élus communautaires.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

**➤ Approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 3 Novembre 2021.**

**3/ Présentation du rapport annuel 2020 du SMICVAL**

**D107-2021** : Vu la compétence « déchets des ménages et déchets assimilés » qui a été déléguée au Syndicat Mixte SMICVAL dès la création de la Communauté de Communes en décembre 2002 ;

Madame la Présidente présente aux élus communautaires le rapport annuel 2020 du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute Gironde (SMICVAL) qui a été transmis pour avis.

Il est mis en avant la qualité du travail effectué par ce syndicat.

Elle soumet au vote des élus communautaires le rapport annuel d'activité 2020 du SMICVAL.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

**➤ valident la présentation du rapport d'activité 2020 du SMICVAL.**

#### **4/ Désignation d'un représentant de la CDC pour participer aux réunions de consultation en vue de l'élaboration d'un P.L.H**

**D108-2021 :** La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais s'est lancée dans l'élaboration de son programme local de l'habitat (PLH). Il s'agit d'un document stratégique de programmation incluant l'ensemble de la politique locale de l'habitat (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques).

Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre.

A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.

Le Grand Cubzaguais souhaite nous convier à l'élaboration de ce document afin de partager les enjeux du territoire et envisager une vision commune de la politique locale de l'habitat au travers d'ateliers de travail qui seront organisés tout au long de l'élaboration du PLH (2022-2024).

Sont candidats :

Mr Jean-Marie BAYARD et Mr Jean-Marc DUBOUREAU

**Voix pour : 28**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

➤ **se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour la participation de notre établissement à cette procédure et la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant qui participera aux différents ateliers de travail qui seront organisés tout au long de l'élaboration du PLH.**

#### **5/ Présentation du Contrat de Relance et de transition écologique et demande de subvention à l'Etat dans le cadre du CRTE pour l'Ecole des arts**

**D114-2021 :**

Madame la Présidente énonce que dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de Communes du Fronsadais a pour ambition de réaliser une Ecole des Arts Communautaire sur la commune de Galgon.

Ce projet vise à développer l'accès à la culture pour l'ensemble de la population du territoire communautaire par le biais d'un espace adapté à l'enseignement des arts plastiques, de la musique, de la danse et la tenue de spectacles grâce à la création d'un auditorium.

Elle énonce que le coût de ce projet a considérablement augmenté par rapport aux prévisions initiales du fait de l'augmentation des coûts des matériaux et des études relatives au sol et à l'acoustique qui engendrent des surcoûts dans la réalisation de l'ouvrage.

Madame la Présidente demande aux élus communautaires de l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif CRTE une subvention d'un montant de 430 000 € pour assurer le financement de ce projet qui est désormais estimé à 2 150 000 € HT .

Elle rappelle que ce projet n'a pas pu être soutenu par le biais des enveloppes DSIL mais informe que Monsieur le Sous-préfet sensible à notre engagement vers la culture nous invite à formaliser une demande de subvention dans le cadre du dispositif CRTE qui viendrait en complémentarité de la dotation obtenue via la DETR.

Madame la Présidente demande l'aval des élus communautaires pour solliciter l'aide de l'Etat via les enveloppes mobilisables dans le cadre du dispositif CRTE, à hauteur de 20 % du montant Hors Taxe du projet soit une enveloppe de 430 000 €.

**Voix pour : 27**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

➤ **Se prononcent à l'unanimité des délégués présents et représentés pour autoriser Madame la Présidente à déposer un dossier de subvention auprès des services de la Sous-Préfecture dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le projet Ecole des arts communautaire à hauteur de 430 000 €.**

<b>II – Finances - Personnel</b> <b>Rapporteur : Monsieur Jean GALAND</b>
--

## **FINANCES**

### **1/ Adoption du rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation**

#### **D109-2021 :**

Conformément au 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts (CGI), « *Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.* »

Introduit par la loi de finances pour 2017, ce rapport doit donc être élaboré pour la première fois avant le 31/12/2021. Il couvre la période 2016-2020.

L'objectif de ce rapport est de présenter les attributions de compensation 2016-2020, et la cohérence entre les calculs initiaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et la réalité financière des charges assumées par la Communauté de Communes.

Le Rapport Quinquennal sur les Attributions de Compensation a été adressé aux membres de l'assemblée communautaire.

**Voix pour : 27**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

➤ **Prennent acte de la présentation du Rapport Quinquennal sur les Attributions de Compensation et du débat qui s'en est suivi.**

<b>III – Enfance Jeunesse</b> <b>Rapporteur : Monsieur Dominique BEC</b>
---

**1/ Création d'un ACM du secteur jeune pour les adolescents de 12 à 17ans**

**D110-2021 :**

Vu le Code de l'action sociale et des Familles.

Considérant le projet de création d'un Accueil Collectif de Mineurs sans hébergement (ACM) désigné « Secteur jeune » à destination des adolescents âgés de 12 à 17 ans qui permettra de proposer un service supplémentaire à la population sans être dépendant des accueils de Galgon et La Lande de Fronsac.

Considérant que ce projet serait mené en partenariat avec le Département de la Gironde, la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole.

Considérant le projet pédagogique du Secteur Jeune.

Considérant que cet accueil se déroulera sur le temps périscolaire, dans un premier temps uniquement le vendredi soir, mais par la suite l'accueil pourra être étendu aux mardi, mercredi, jeudi et vendredi, avec des horaires à définir et sur un temps extrascolaire (samedi et vacances).

Considérant que le projet prévoit l'utilisation par le Secteur Jeune des infrastructures existantes de la Communauté de Communes et plus particulièrement, les 2 ALSH situés à La Lande de Fronsac et à Galgon. Mais qu'il est envisagé dans le futur, l'utilisation d'espaces pré-structurés et permanents.

Considérant que cet accueil s'effectuera sur des temps différents des ACM existants et qu'il n'impactera donc pas leurs organisations.

Considérant que le Secteur Jeune sera ouvert aux jeunes de 12 à 17 ans dont les parents résident sur le territoire de la Communauté de Communes du Fronsadais.

Considérant le projet d'accueillir au maximum 24 jeunes en simultané.

Considérant la volonté d'ouvrir cet ACM à compter du mois de janvier 2022.

**Voix pour : 27**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

➤ **Actent la création de la structure Secteur Jeune.**

➤ **Valident le projet pédagogique de la structure.**

**IV – GEMAPI – Développement Durable – Emploi et Social via le C.I.A.S**  
**Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BAYARD**

**1/ Désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au Comité Syndical du Syndicat de la Saye fusionné**

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 22 septembre 2020 pris afin de valider le projet de périmètre du syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary (SMGBVSGL), issu de la fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SMASGL) et du Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL).

Vu l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable par envoi de l'article L. 5711-2 du même code, qui énonce que l'installation du nouvel organe délibérant doit avoir lieu au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion.

Vu l'article 6 du projet de statut du SMGBVSGL qui prévoit que la Communauté de Communes du Fronsadais doit désigner 3 délégués titulaires, 3 délégués suppléants afin de siéger au sein du Comité Syndical du futur syndicat fusionné.

Considérant qu'un arrêté de fusion et de création devrait être pris dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Considérant qu'en application de l'article L.5211-41-3 du CGCT l'installation de l'organe délibérant devra avoir lieu avant le 28 janvier 2022.

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre de la délégation de compétence « Gémapi » aux Communautés de Communes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il appartient à l'entité communautaire de siéger, pour lesdites compétences transférées, au sein du Comité Syndical du S.M.A de la Saye, du Galostre et du Lary.

Sont désignés 6 élus (3 titulaires et 3 suppléants) qui représenteront notre EPCI au Comité syndical du SMGBVSGL :

Titulaires	Suppléant
REGIS Marie-France	MAUBERT SBILE Karine
BAYARD Jean-Marie	QUEROI Jean-Luc
CHOLLET GABARD Eric	BOULIN Sylvie

**Voix pour : 27**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

➤ **se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour la désignation des 3 représentants titulaires et 3 suppléants désignés ci-dessus afin qu'ils représentent notre entité communautaire auprès du Syndicat mixte de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary.**

## **2/ Motion en faveur de financements européens renforcés pour la mise en œuvre du PLIE sur la période 2022-2027**

### **D112–2021 :**

La Ville de Libourne puis progressivement toutes les communes et intercommunalités de l'Arrondissement de Libourne se sont engagées au cours des 25 dernières années dans la mise en place d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Ce dispositif co-financé par le Fonds Social Européen permet de lutter contre la pauvreté de la plus belle des manières : le retour à l'emploi.

Considérant le nombre accru de personnes en grande difficulté sur les 5 dernières années, malgré un élan économique et démographique au sein de l'arrondissement de Libourne.

Considérant ainsi la hausse de 60% de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 2 ans, de 56% de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et enfin de 37% d'allocataires du RSA.

Considérant être le seul PLIE rural de Gironde, au cœur de ce que l'INSEE a qualifié de « croissant de la pauvreté », mais accuser un retard de financements en FSE de plus de 20% par rapport aux PLIE métropolitains.

Considérant, malgré un courrier commun à la Préfète de Région des 5 présidences des EPCI du Libournais, que le montant du Fonds Social Européen qui sera attribué au PLIE du Libournais sur la

période 2022-2027 se basera sur les mêmes bases que celles de 2014, malgré ces indicateurs, (comme signifié par les services de l'Etat au PLIE).

Considérant enfin, l'importance de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes, et permettre à chacune et chacun de retrouver un emploi dans la dignité.

Monsieur BAYARD, Vice-Président au Développement Durable, de l'emploi et du social, rappelle l'importance de ce sujet et qu'il convient par le vote de cette motion de signifier à la Préfète de Région notre engagement envers le PLIE, mais que cet effort financier de notre collectivité doit être abondé par des Fonds Sociaux Européens à la hauteur des difficultés sociales de notre territoire et soumet au vote cette motion qui sera envoyée par la Présidente à la Préfète de Région.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus communautaires des 18 communes de la Communauté de Communes du Fronsadais, soutiennent la demande en Fonds Social Européen du PLIE du Libournais à la Préfète de Région à hauteur de 3 770 000 € pour la période 2022-2027 soit 628 500 € par année.**

**V – Développement économique  
Rapporteur : Monsieur GARBUIO**

### **1/ Autorisation de signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux de voirie et des actes administratifs y afférents pour l'année 2022**

Vu la compétence voirie inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes du Fronsadais ;

Vu le projet de convention de maîtrise d'œuvre entre la Communauté de Communes du Fronsadais et la société Servicad ;

Vu la proposition de devis faite par Servicad

Considérant que le poste de responsable voirie n'est toujours pas pourvu ;

Sur proposition de la Présidente il est proposé de faire appel à la société Servicad pour un montant de 34 776,00 € concernant les prestations de maîtrise d'œuvre des travaux voirie 2022 sur toutes les phases (devis, suivi chantier, réception, production de toutes les pièces administratives allant jusqu'au règlement des factures) ainsi que l'établissement des actes administratifs et la mise à disposition d'un employé pour l'ensemble des demandes d'assistance faites par les élus du territoire.

**Voix pour : 27**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

**➤ Se prononcent à l'unanimité des délégués présents et représentés pour autoriser Madame la Présidente à signer le devis et le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'entreprise Servicad concernant les travaux de voirie 2022 tels que précisés ci-dessus.**



Marie – France REGIS  
Présidente